



SEANCE PLENIERE du LUNDI 18 et 19 décembre 2017

**Motion du groupe LR/CPNT
en faveur de la chasse traditionnelle à la matole
des pinsons des arbres**

Le traditionnel périple médiatique du président de la LPO et le triste épisode de l'homme à la pelle et en slip nécessite de trouver un épilogue de sortie acceptable pour satisfaire à cette pratique culturelle propre aux chasseurs landais.

Une dérogation pour la chasse des pinsons des arbres à la matole en petite quantité pourrait-être ainsi accordée, assortie de règles strictes contrôlées par les agents de l'ONCFS.

- ▶ Nul ne peut contredire le caractère traditionnel de la chasse à la matole.
- ▶ Nul ne peut contester que la population de pinson se porte très bien avec une estimation de population européenne de l'espèce entre 130 et 240 millions de couples. (source conservation de la nature <http://www.conservation-nature.fr/article1.php?id=156>)
- ▶ Nul ne peut contester la possibilité d'octroyer une dérogation de prélèvement en petite quantité comme l'autorise la directive Oiseaux 2009/147 CEE.

Nous, Conseillers régionaux du groupe LR/CPNT de Nouvelle-Aquitaine, soutenons cette possibilité de dérogation de chasse en petite quantité, localisée et contrôlée.

Le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, réuni en séance plénière les 18 et 19 décembre 2017, souhaite soutenir par son vote, la demande de dérogation chasse traditionnelle des pinsons des arbres dans les Landes formulée par le président de la Fédération National des Chasseurs (pièce-jointe) en date du 16 novembre 2017 auprès de Nicolas Hulot, Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire et sur proposition de la Fédération des chasseurs des Landes.